



Advertising Standards Canada
Les normes canadiennes de la publicité

175 Bloor Street East
South Tower, Suite 1801
Toronto, Ontario M4W 3R8

☎ 416 961-6311
📠 416 961-7904
www.adstandards.com

175, rue Bloor Est
Tour Sud, bureau 1801
Toronto (Ontario) M4W 3R8

☎ 416 961-6311
📠 416 961-7904
www.normespub.com

Pour diffusion immédiate

LES NORMES CANADIENNES DE LA PUBLICITÉ PUBLIENT LEUR RAPPORT DES PLAINTES CONTRE LA PUBLICITÉ – REVUE DE L'ANNÉE 2015

TORONTO, le 13 avril 2016 – Les normes canadiennes de la publicité (NCP) publiaient aujourd'hui leur [Rapport des plaintes contre la publicité – Revue de l'année 2015](#). Ce rapport fournit de l'information sur les plaintes soumises par les consommateurs à NCP en 2015, en vertu du *Code canadien des normes de la publicité*.

Les plaintes en un coup d'œil :

- 1774 plaintes soumises à propos de 1135 publicités
- 56 % des plaintes traitées alléguaient des publicités inexactes ou trompeuses
- 273 plaintes concernaient des publicités d'entreprises non commerciales – soit le plus grand nombre de plaintes par catégorie
- 242 plaintes retenues par les Conseils des normes concernaient 50 publicités

« Tout comme par les années passées, la principale préoccupation des Canadiens porte sur des publicités qu'ils jugent trompeuses ou inexactes. En effet, en 2015, plus de 100 plaintes ont porté sur des allégations publicitaires qui n'ont pu être soutenues par les annonceurs », d'affirmer M^{me} Janet Feasby, vice-présidente, Normes de NCP.

Le *Rapport des plaintes contre la publicité 2015* ainsi que les résumés des plaintes des consommateurs qui ont été retenues par les Conseils des normes sont disponibles à normespub.com.

Au sujet de NCP

Les normes canadiennes de la publicité (NCP) constituent l'organisme national d'autoréglementation de l'industrie de la publicité. NCP administre le *Code canadien des normes de la publicité* – principal outil d'autoréglementation de la publicité au Canada – et accepte les plaintes soumises par les consommateurs à l'encontre de la publicité. Les plaintes sont jugées par des Conseils des normes indépendants, composés de représentants bénévoles de l'industrie et du public.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Danielle Lefrançois
Directrice, Communications
Tél. : 514 931-8060, poste 260
danielle.lefrancois@normespub.com